



01 - Ouverture de la séance

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 6 décembre 2010 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand
Siège # 2 Bruno Montminy
Siège # 3 Huguette Robitaille

Siège # 4 Carole Dubois
Siège # 5 Alain Roger

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Robert Samson.

Mme Lucie-Marie De Blois, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

02 - Mot du maire

2 - MOT DU MAIRE

Lecture de la lettre du sous-ministre Marc Lacroix du Ministère des affaires municipales, des régions et de l'organisation du territoire du 2 novembre 2010.

03 - Mot de la directrice générale

3 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

04 - Questions de l'Assemblée

4 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de répliquer au sous-ministre pour la lettre lue précédemment?

05 - Adoption de l'ordre du jour

5 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Mot du maire
- 3 - Mot de la directrice générale
- 4 - Questions de l'Assemblée
- 5 - Adoption de l'ordre du jour
- 6 - PROCÈS-VERBAUX
- 6.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010
- 6.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 novembre 2010
- 7 - Comptes à payer
- 8 - URBANISME
- 8.1 - Dérogation mineure no 2010-244 pour fermeture d'un abris d'auto
- 8.2 - Dérogation mineure no 2010-252 pour l'implantation d'une enseigne
- 8.3 - Dérogation mineure no 2010-253 pour l'agrandissement d'une résidence
- 8.4 - Dérogation mineure no 2010-254 pour l'agrandissement d'une résidence
- 8.5 - Agrandissement du périmètre urbain
- 8.6 - Agrandissement du périmètre urbain - rencontre UPA
- 8.7 - Demande de changement d'usage pour le 1201, Route 269
- 8.8 - Second projet de règlement no 414-10
- 8.9 - Adoption finale du règlement 415-10 pour les ventes de garage
- 8.1 - Projet domiciliaire du Lac François
- 8.11 - Demande à la MRC pour le développement du Lac François
- 8.12 - Avis de motion pour réglementer l'élevage dans certains Ilots déstructurés
- 9 - LOISIRS
- 9.1 - Renouvellement du programme d'intégration au travail Revenu Québec
- 10 - CENTRE COMMUNAUTAIRE
- 10.01 - Règlementation et prix de location des salles
- 11 - Taux de taxation 2011 - règlement 416-10
- 12 - Politique de gestion contractuelle
- 13 - Achat d'une unité d'urgence pour le service de Prévention des incendies
- 14 - Demande de commandite pour l'école secondaire Beaurivage
- 15 - Varia
- 16 - Questions de l'Assemblée
- 17 - Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Alain Roger, d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré précédemment.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

06 - PROCÈS-VERBAUX

6 - PROCÈS-VERBAUX

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2010

**6.01 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 1er NOVEMBRE 2010**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence, il est proposé par Alain Roger, appuyé par Michel Flamand, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2010, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseilles présents.

2010-12
267

**06.02 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du
22 novembre 2010**

**6.02 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2010**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence, il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Huguette Robitaille, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 novembre 2010, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2010-12
268

07 - Comptes à payer

7 - COMPTES À PAYER :

Il est proposé par Huguette Robitaille, appuyé par Alain Roger,

De payer les comptes du mois de novembre 2010 pour un montant de 607 684.90 \$: par chèque 555 467.37\$ et par liens électroniques 52 217.53 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - URBANISME

08 - URBANISME

2010-12
269

**08.01 - Dérogation mineure no 2010-244 pour fermeture d'un abris
d'auto**

8.01 - DÉROGATION MINEURE 2010-244 POUR FERMETURE D'UN ABRIS D'AUTO

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 840 569;

ATTENDU QUE la demande vise à transformer l'abri d'auto en garage en fermant le mur avant;

ATTENDU QUE la somme des marges latérales sera inférieure à 6 mètres;

ATTENDU QUE cette demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

ATTENDU QUE l'abri d'auto existant possède déjà un mur fermé et que la marge de recul est conforme à la réglementation;

IL est proposé par Carole Dubois, appuyé par Bruno Montminy et résolu d'entériner la recommandation du CCU à l'effet d'accepter la présente demande de dérogation mineure et de permettre que la somme des marges latérales soit réduite à 4,2 mètres au lieu de 6,0 mètres.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2010-12
270**

08.02 - Dérogation mineure no 2010-252 pour l'implantation d'une enseigne

8.02 - DÉROGATION MINEURE POUR L'IMPLANTATION D'UNE ENSEIGNE

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 840 504;

ATTENDU QUE la demande vise à implanter une enseigne sur poteau pour les commerces situés dans l'immeuble;

ATTENDU QUE l'enseigne sera situé dans un îlot de verdure;

ATTENDU QUE cette demande perturbera la visibilité des automobilistes sur la rue Principale;

IL est proposé par Carole Dubois, appuyé par Bruno Montminy et résolu de refuser la présente demande de dérogation mineure.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2010-12
271**

08.03 - Dérogation mineure no 2010-253 pour l'agrandissement d'une résidence

8.03 - Dérogation mineure no 2010-253 pour l'agrandissement d'une résidence

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 838 765;

ATTENDU QUE la fermeture de la galerie avant afin de créer une verrière;

ATTENDU QUE le mur avant de la résidence est situé à 4,05 mètres de la ligne de lot;

ATTENDU QUE le fait de fermer cette galerie porterait la marge de recul avant à 2,5 mètres et que la marge prescrite dans cette zone est de 7,0 mètres;

ATTENDU QUE l'homogénéité du secteur serait affectée puisque qu'aucune maison ne possède de galerie fermée en façade de la rue Principale ;

IL est proposé par Michel Flamand, appuyé par Alain Roger et résolu d'entériner la recommandation du CCU à l'effet de refuser la présente demande de dérogation mineure.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2010-12
272

08.04 - Dérogation mineure no 2010-254 pour l'agrandissement d'une résidence

8.04 - DÉROGATION MINEURE NO 2010-254 POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 840 573;

ATTENDU QUE la demande vise un agrandissement de la maison de 12' X 12' par l'arrière;

ATTENDU QUE la marge de recul arrière sera réduite à 7,3 mètres au lieu de 9,0 mètres;

ATTENDU QUE l'agrandissement ne peut se faire ailleurs sur le terrain et que celui-ci ne cause aucun préjudice aux voisins;

IL est proposé par Michel Flamand, appuyé par Alain Roger et résolu d'entériner la recommandation du CCU à l'effet d'accepter la présente demande de dérogation mineure.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2010-12
273

08.05 - Agrandissement du périmètre urbain

8.05 - Agrandissement du périmètre urbain

CONSIDÉRANT que le développement domiciliaire progresse rapidement avec 30 à 40 habitations par année;

CONSIDÉRANT que le nombre de terrains vacants disponibles ne permettra de répondre à cette cadence que sur un horizon de quelques années;

CONSIDÉRANT que les années qui se présentent à nous sont cruciales pour le développement de notre communauté;

CONSIDÉRANT les travaux effectués par le comité constitué de représentants du milieu;

CONSIDÉRANT l'appui des représentants du monde agricole;

CONSIDÉRANT que les propriétaires des terrains visés ont été rencontrés et se sont montrés favorables à les rendre accessibles;

CONSIDÉRANT que le milieu a besoin d'espace pour ajouter des commerces de proximité;

Il est proposé par Huguette Robitaille, appuyé par Bruno Montminy, d'adopter le plan d'agrandissement de la zone blanche élaboré par le comité du périmètre urbain et d'effectuer toutes les démarches avec la MRC et l'UPA pour obtenir l'acceptation de la CPTAQ d'utiliser lesdits terrains dans les meilleurs délais.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2010-12
274**

08.06 - Agrandissement du périmètre urbain - rencontre UPA

8.06 - Agrandissement du périmètre urbain - rencontre UPA

Considérant le travail effectué par le comité d'agrandissement du périmètre urbain et le plan projet élaboré;

Il est proposé par Huguette appuyé par Carole Dubois,

d'organiser une rencontre avec l'UPA, syndicat de base de Beaurivage, pour leur présenter le plan projet et leur demander leur appui.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2010-12
275**

08.07 - Demande de changement d'usage pour le 1201, Route 269

8.07 - NOUVEL USAGE DEMANDÉ POUR LE 1201, ROUTE 269

CONSIDÉRANT la demande reçue du cabinet Provencher et Marchand en regard d'une demande de modification de notre règlement de zonage qui pourrait permettre le changement d'usage pour le lot 3 839 530;

CONSIDÉRANT que ce lot est en zone agricole et bénéficie d'un droit acquis en matière de restauration et mets pour apporter;

CONSIDÉRANT que le nouvel acquéreur désire présenter une demande à la CPTAQ pour un usage de location de différents casiers d'entreposage;

Le conseil n'étant pas favorable à l'établissement d'un tel type de commerce à cet endroit;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Carole Dubois, de ne pas enclencher de processus de modification du règlement de zonage pour permettre un changement d'usage dans ce secteur.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2010-12
276

08.08 - Second projet de règlement no 414-10

8.08 - Adoption du second projet de règlement 414-10 - Modification du zonage pour Îlot déstructuré

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le plan d'urbanisme portant le numéro 403-10 fut adopté le 3^e jour du mois de mai 2010;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 363-08 fut adopté le 8^e jour du mois de février 2008;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 4 octobre 2010;

ATTENDU QUE Le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

EN CONSÉQUENCE Sur proposition de Michel Flamand, appuyé par Huguette Robitaille, le second projet de règlement suivant, portant le numéro 414-10, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 6 décembre 2010.

2010-12
277

08.09 - Adoption finale du règlement 415-10 pour les ventes de garage

08.09 -ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT 415-10 POUR LES VENTES DE GARAGE

Aux fins de modifier le règlement no 363-08 intitulé «RÈGLEMENT DE ZONAGE» de façon à modifier les dates prescrites pour les ventes de garage.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de modifier les dates prescrites pour les ventes de garage;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 363-08 fût adopté le 8^e jour du mois de février 2008;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 4 octobre 2010;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance du conseil tenue le 1^{er} novembre 2010;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Carole Dubois, appuyé par Alain Roger, le règlement suivant, portant le numéro 415-10 est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 6 décembre 2010.

2010-12
278

08.10 - Projet domiciliaire du Lac François

8.10 - PROJET DOMICILIAIRE DU LAC FRANÇOIS

Il est proposé par Alain Roger, appuyé par Michel Flamand,

D'accepter le plan projet domiciliaire de Construction Gaston Jacques Inc. pour le secteur du Lac François. Il est entendu que ce plan est à l'étape de projet et que les promoteurs devront présenter une version finale en PPCMOI qui sera beaucoup plus détaillée et déterminera le type de constructions de ce secteur.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2010-12
279

08.11 - Demande à la MRC pour le développement du Lac François

08.11 - DEMANDE À LA MRC POUR LE DÉVELOPPEMENT DU LAC FRANÇOIS

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand :

- De mandater les ingénieurs de la MRC afin de préparer les plans et devis nécessaires pour aller en appel d'offre concernant l'exécution de travaux d'infrastructure de rue et des services d'égouts et aqueduc;
- De mandater les ingénieurs de la MRC de transmettre la demande de Certificat d'Autorisation au Ministère de l'Environnement.
- QUE la Municipalité de Saint-Gilles s'engage à transmettre au MDDEP, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, lorsque les travaux seront terminés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08.12 - Avis de motion pour réglementer l'élevage dans certains Ilots déstructurés

08.12 - AVIS DE MOTION POUR RÉGLEMENTER L'ÉLEVAGE DANS CERTAINS ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

Avis de motion est donné par Huguette Robitaille que l'élevage sera interdit dans certains Îlots déstructurés par réglementation municipale. Un règlement sera présenté et adopté à une séance subséquente.

09 - LOISIRS

9 - LOISIRS

2010-12
280

09.01 - Renouvellement du programme d'intégration au travail Revenu Québec

9.01 - RENOUELEMENT DU PROGRAMME D'INTÉGRATION AU TRAVAIL REVENU QUÉBEC

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Alain Roger,

de renouveler le contrat d'intégration au travail de monsieur Guy Milette et accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre de cette mesure pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - CENTRE COMMUNAUTAIRE

10 - CENTRE COMMUNAUTAIRE

10.01 - Règlementation et prix de location des salles

10.01 - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carole Dubois que les règlements concernant l'utilisation et les locations des salles du centre communautaire seront modifiés.

**2010-12
281**

11 - Taux de taxation 2011 - règlement 416-10

11 - RÈGLEMENT DE TAXATION 2011 numéro 416-10

ATTENDU QU'	en vertu de l'article 954 du <i>Code municipal</i> , le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2011 et y prévoir les recettes au moins égales aux dépenses;
ATTENDU QUE :	l'article 252 de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> permet au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut, par le débiteur d'effectuer un versement à échéance;
ATTENDU QUE :	en vertu des articles 262 à 266 de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> , le Ministère des Affaires Municipales et des Régions et de l'organisation du territoire a adopté un règlement permettant le paiement des taxes en plus d'un versement, lorsque celles-ci dépassent 300 \$;
ATTENDU QUE :	le conseil a pris connaissance des prévisions de dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;
ATTENDU QUE :	un avis de motion a été préalablement donné le 22 novembre 2010;
EN CONSÉQUENCE :	Sur proposition de Carole Dubois, appuyé par Bruno Montminy, le règlement suivant, portant le numéro 416-10, est adopté à la séance du conseil le 6 décembre 2010.

**2010-12
282**

12 - Politique de gestion contractuelle

12 - Politique de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT l'obligation législative en vertu des articles 938.1.2 du Code municipal du Québec d'adopter une politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT l'obligation d'adopter cette politique avant le 1er janvier 2011;

Il est proposé par Huguette Robitaille, appuyé par Robert Samson d'adopter la politique de gestion contractuelle numéro 2010-01 et de la publier sur son site internet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2010-12
283**

13 - Achat d'une unité d'urgence pour le service de Prévention des incendies

13 - ACHAT D'UNE UNITÉ D'URGENCE PRÉVENTION DES INCENDIES

Il est proposé par Alain Roger, appuyé par Michel Flamand, de procéder à l'acquisition d'une unité d'urgence usagée pour le service de Prévention des incendies. Récupération Delisle en a une en sa possession et il accepterait en échange notre vieille unité d'urgence et le vieux camion citerne. Le conseil autorise donc de procéder à l'échange.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2010-12
284**

14 - Demande de commandite pour l'école secondaire Beaurivage

14 - DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE BEAURIVAGE

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Huguette Robitaille, de participer à la campagne de financement des élèves du 5e secondaire pour leur album de finissants pour un montant de 75 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

15 - Varia

15 - VARIA :

16 - Questions de l'Assemblée

16 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE :

17 - Clôture et levée de la séance

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Carole Dubois, et résolu à l'unanimité, que cette séance ordinaire soit levée à 21h46.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire
trés.

Lucie-Marie De Blois, dir. gén. & sec.